

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 17/10/2022

Délibération N° 17/10/2022 11

**APPEL A PROJET « MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES OFFERTE AUX
HABITANTS EN QUARTIERS PRIORITAIRES » – ACCEPTATION DE LA SUBVENTION
ACCORDEE PAR LE DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS**

=====
L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 11 octobre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Maggy JANSOONE, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

**M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Christophe LOURME
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK**

Était absent :

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« La commune a répondu à l'appel à projet « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires » lancé par le Département du Pas-de-Calais en sollicitant une subvention pour la pose de faux plafonds à l'école Paul Langevin.

Ce projet de travaux consiste en la pose de faux plafonds dans différentes classes visant à améliorer le confort acoustique du bâtiment et donc à créer de meilleures conditions d'accueil des élèves.

Le montant de la subvention sollicitée est de 3 641 € selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Fourniture et pose de faux plafonds	41 316,12 €	Conseil départemental 8,8%	3 641,00 €
		Fonds propres ville 91,2 %	37 675,12 €
TOTAL	41 316,12 €	TOTAL	41 316,12 €

Le Département a retenu ce projet et a accordé la subvention sollicitée.

Il est proposée au conseil municipal d'accepter la subvention de 3 641 € accordée par le Département du Pas-de-Calais et d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches permettant son versement. »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 18 octobre 2022
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,**

